PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES

Prévenir l'usure professionnelle au poste de travail

Des ateliers sur site, des supports à votre nom et un dossier de subvention complet.

3 facteurs qui usent le corps

Répétés chaque jour, ils provoquent des troubles musculo-squelettiques (TMS), première cause de maladie professionnelle en France.

Porter

Soulever, porter, pousser des charges

Les postures

Bras levés, dos penché, debout longtemps

Les vibrations

Outils et machines qui vibrent

Ce que vos salariés y gagnent

1

Moins de douleurs

Des gestes et des postures adaptés au quotidien de chaque poste.

2

Moins d'arrêts

Prévenir les troubles musculo-squelettiques, qui usent le dos, les épaules et les poignets.

3

Une équipe impliquée

Des salariés qui repèrent eux-mêmes les situations à améliorer.

Ce que vivent vos salariés au quotidien

- Porter des cartons, des sacs, des caisses ou du matériel
- Travailler les bras levés ou le dos penché
- Rester debout ou dans la même position longtemps
- Utiliser des outils ou des machines qui vibrent
- Répéter les mêmes gestes des mains et des poignets
- Travailler accroupi ou à genoux

NOS PROGRAMMES

Un programme selon votre effectif

Programme	Prix HT	Subvention	Reste à charge
Essentiel Moins de 5 salariés · 4 semaines · 6 jours 2 ateliers · affiches · livret · 3 vidéos · bilan	9 000 €	6 300 €	2 700 €
Performance 5 à 9 salariés · 4 semaines · 13 jours 3 ateliers · encadrants · demi-journée prévention	21 429 €	15 000 €	6 429 €
Intégral 10 salariés et plus · 6 semaines · 22 jours Groupes de 10 · journée prévention · 6 vidéos	35 715 €	25 000 €	10 715 €

Comment ça se passe

1

Devis

Programme choisi selon votre effectif.

2

Programme

Préparation, ateliers et supports, sur 4 à 6 semaines.

3

Paiement

Factures par module, au fil du programme.

4

Subvention

Vous déposez votre demande, dossier fourni.

Nos engagements

- Réalisé par nos propres animateurs prévention
- Contenu limité aux 3 risques ergonomiques
- Factures détaillées et preuves fournies
- Vous déposez vous-même votre demande

À savoir

L'entreprise règle les factures, puis reçoit 70 % du montant HT après instruction de sa demande.

Programme et demande la même année civile.

Attribution décidée par la Cramif, non garantie ; non cumulable avec un financement OPCO.

PARLONS DE VOTRE ENTREPRISE

01 89 48 05 28

info@formacool.fr · 45 rue de Jouy, 92370 Chaville